

7 décembre 2004

05.101

Motion populaire du syndicat UNIA en constitution**Des places d'apprentissage accessibles**

Les signataires demandent à l'Etat de Neuchâtel de prendre toutes les mesures possibles en vue de résoudre les problèmes d'accessibilité à l'apprentissage.

Il pourrait notamment être envisagé d'augmenter la contribution au fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) en vue de permettre une diminution des coûts de formation pour les apprenti-e-s, voire la gratuité du matériel requis. Pour les entreprises qui ne forment pas d'apprentis, il serait envisageable de les obliger à engager des jeunes nouvellement formés pour des stages d'au moins un an au salaire usuel de la branche.

Brève motivation:

L'apprentissage connaît, dans le canton de Neuchâtel comme partout en Suisse, des problématiques sérieuses:

- en 2004, plus de 21.000 jeunes n'ont pas trouvé de place d'apprentissage en Suisse;
- certaines entreprises, notamment zurichoises, ont tenté de faire payer l'apprentissage aux jeunes qu'elles voulaient former;
- le chômage des jeunes est élevé et persistant;
- l'accès à la formation est largement discriminatoire: si près des 83% des jeunes suisses ont trouvé une place en 2004, ce n'est le cas que pour 56% des jeunes étrangers.

Les places manquent, les jeunes sont recalés dans des 10^e années scolaires ou d'autres programmes pas toujours adaptés à leurs besoins. Par ailleurs, il n'est pas acceptable qu'un nombre croissant de jeunes se retrouvent à l'aide sociale.

Pour les jeunes qui trouvent une formation, les coûts inhérents à celle-ci sont de plus en plus élevés: matériel de base, livres, vêtements professionnels s'ajoutent aux frais de déplacement et de nourriture, ce qu'un salaire d'apprenti ne peut plus couvrir intégralement.

Premier signataire: Jean-Marc Vuagneux, co-président UNIA Région NE, rue de la Ronde 25, 2300 La Chaux-de-Fonds

Motion populaire munie de 207 signatures.